



Beauvais, mardi 25 mai 2010  
COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Deux outils concrets et opérationnels pour protéger les enfants dans l'Oise**

**Mercredi 26 mai 2010 à 9h30**  
**Hôtel du Département (Hémicycle) – Beauvais**

### **> La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes) et l'Observatoire de la protection de l'enfance réunis en comité de pilotage ce mercredi 26 mai 2010**

*Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, prononcera le discours d'ouverture du comité de pilotage des deux instances oeuvrant pour la protection de l'enfance dans l'Oise, en présence de Georges Becquerelle, Vice-Président chargé de l'enfance et des familles.*

Créée en février 2009 à l'initiative du Département, en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux (Protection judiciaire de la jeunesse, Education nationale, Préfet...), la CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes) et l'Observatoire de la protection de l'enfance (ODPE) se réunissent pour leur 3<sup>ème</sup> comité de pilotage. Autour notamment des objectifs suivants : bilan d'activité 2009 et guide de l'enfance en danger pour la CRIP ; étude sur les enfants admis à l'aide sociale à l'enfance en 2009 pour l'ODPE.

#### **La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (la CRIP) a pour mission :**

- de centraliser l'ensemble des informations préoccupantes en vue d'assurer une meilleure traçabilité du parcours de l'enfant ;
- de clarifier les procédures départementales relatives à l'information préoccupante concernant les mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- d'harmoniser les pratiques de recueil, de traitement et d'évaluation des informations, avec une cellule départementale à la fois centralisée et déconcentrée.

**L'Observatoire départemental de protection de l'enfance est une instance de concertation et d'évaluation, placé sous l'autorité du Président du Conseil général** et réunissant les partenaires institutionnels et associatifs qui concourent à la mise en œuvre de la protection de l'enfance dans le département. Il a pour mission :

- d'analyser les données départementales relatives à l'enfance en danger ;
- de suivre la mise en œuvre du schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance ;
- de formuler des avis et propositions sur la mise en œuvre de cette politique dans le département.

**> La CRIP et l'Observatoire sont en lien, puisque la CRIP a la charge de transmettre à l'Observatoire des données anonymisées sur les informations préoccupantes reçues et des analyses relative à son activité**

En mettant en place un comité de pilotage unique pour ces deux instances, le Conseil général de l'Oise permet aux membres des deux instances d'avoir une vision globale de la protection de l'enfance dans notre département : ce choix est dicté par un souci de lisibilité, de cohérence et d'efficacité, afin de développer une protection de l'enfance qui sache prendre la mesure des besoins, y répondre de manière adaptée, mais aussi innover.

**> L'Aide Sociale à l'Enfance requiert des compétences pointues et techniques**

C'est pourquoi le Conseil général a fait le choix de mettre en place, en 2009, des équipes spécialisées sur les territoires, au plus près des besoins pour accompagner les familles et les acteurs spécialisés de la protection de l'enfance. **Ce sont aujourd'hui 120 agents spécialisés dans l'aide sociale à l'enfance qui sont répartis sur les 5 territoires.**

*Quelques chiffres concernant l'activité de l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent venir rappeler ici l'immense tâche dévolue au Conseil général :*

- **1 288 mesures judiciaires d'AEMO** (Assistance Educative en Milieu Ouvert) ont été prises en 2009

- **1 640 enfants étaient confiés à l'ASE au 31 janvier 2010** (dont 745 accueillis en maisons d'enfant, 530 confiés aux 308 assistants familiaux employés par le Département, 114 accueillis au centre départemental de l'enfance et des familles (CDEF), 97 accueillis à la Pouponnière départementale, 258 enfants confiés à un tiers digne de confiance, dont le suivi est assuré par nos services...).